



ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Tarn

Division des personnels Et de Moyens (DPM)

n° 2022-01-01

Affaire suivie par :

Christian Rosset

Tél : 05 67 76 58 23

Mél : ia81-dops@ac-toulouse.fr

69 Avenue Maréchal Foch

81013 ALBI

Albi, le 21 février 2022

Vu l'article L-211-1 du code de l'Education,

Vu l'arrêté académique de délégation de signature du
03 septembre 2020 relatif à l'organisation scolaire,

Vu l'avis émis par le Comité Technique Départemental
dans sa séance du 14 février 2022,
et vu la tenue du Conseil Départemental de l'Education
Nationale le 18 février 2022,

Vu l'arrêté départemental fixant les capacités d'accueil
des classes en date du 18 février 2021,

ARRÊTE

Article 1 : Sont prononcées à compter du 1^{er} septembre 2022, à titre définitif, les fermetures de postes dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires suivantes :

- ALBI Mazicou	1 poste
- BLAYE LES MINES Augustin Malroux	1 poste
- CADALEN	1 poste
- CARMAUX Jean-Baptiste Calvignac élémentaire	1 poste
- CASTELNAU DE MONTMIRAIL	1 poste
- CASTRES Lambert	1 poste
- CASTRES Olivier Messiaen	1 poste
- GAILLAC Louise Michel	1 poste
- GRAULHET L'Albertarié	1 poste
- LACROUZETTE	1 poste
- LAGARRIGUE	1 poste
- RABASTENS Las Peyras	1 poste
- ROUFFIAC	1 poste
- SAINT SULPICE Henri Matisse	1 poste
- SAINT SULPICE Marcel Pagnol	1 poste
- SOUAL	1 poste
- VALENCE D'ALBIGEOIS	1 poste

Article 2 : Sont prononcées à compter du 1^{er} septembre 2022, à titre définitif, les ouvertures de postes dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires suivantes :

- AUSSILLON JulesFerry	1 poste
- CAGNAC LES MINES Jean Jaurès	1 poste
- CASTRES La Pause	1 poste
- COUFFOULEUX maternelle	1 poste
- GRAULHET En Gach	1 poste
- LISLE SUR TARN maternelle	1 poste
- MAZAMET Gravas Meyer	1 poste
- MAZAMET République	1 poste
- SEMALENS	1 poste
- RPI LABOUTARIE/MONTDRAGON/ST JULIEN DU PUY	1 poste

Article 3 : Est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2022, à titre définitif, la fermeture de décharge de direction suivante :

- GAILLAC Louise Michel	0.17 de décharge
-------------------------	------------------

Article 4 : Sont prononcées à compter du 1^{er} septembre 2022, à titre définitif, les ouvertures de décharge de direction au titre des regroupement d'écoles suivants :

- Regroupement AUSSILLON Bonnacousse et Val d'Aussillon	0.08 de décharge
- Regroupement RPI BEAUVAIS/MONTGAILLARD/TAURIAC	0.25 de décharge

Article 5 : Est prononcée à compter du 1^{er} septembre 2022, à titre définitif, l'ouverture de la décharge de direction suivante au titre de l'ouverture de poste arrêtée au 14 septembre 2021 :

- FLORENTIN	0.25 de décharge
-------------	------------------

Article 6 : Sont prononcées à compter du 1^{er} septembre 2022, à titre définitif, les ouvertures de décharge de direction suivante au titre de l'abondement du régime des décharges de service des directeurs d'école de 6, 7, 12 et 13 classes :

- ALBAN	6 Cl	0,08 de décharge
- CAHUZAC-SUR-VERE	6 Cl	0,08 de décharge
- CASTELNAU-DE-LEVIS	6 Cl	0,08 de décharge
- CASTRES Lambert	6 Cl	0,08 de décharge
- CORDES SUR CIEL	6 Cl	0,08 de décharge
- CUQ TOULZA	6 Cl	0,08 de décharge
- LABASTIDE-ST-GEORGES	6 Cl	0,08 de décharge
- LACAUNE Victor Hugo	6 Cl	0,08 de décharge
- LAUTREC	6 Cl	0,08 de décharge
- LE SEQUESTRE	6 Cl	0,08 de décharge
- LESCURE-D'ALBIGEOIS Pauline Kergomard	6 Cl	0,08 de décharge
- LOMBERS	6 Cl	0,08 de décharge
- MAZAMET La Lauze	6 Cl	0,08 de décharge
- MONTANS	6 Cl	0,08 de décharge
- PAYRIN-AUGMONTEL PAYRIN	6 Cl	0,08 de décharge
- SALVAGNAC	6 Cl	0,08 de décharge
- VALENCE-D'ALBIGEOIS	6 Cl	0,08 de décharge
- VIELMUR-SUR-AGOUT	6 Cl	0,08 de décharge
- VIVIERS-LES-MONTAGNES	6 Cl	0,08 de décharge
- ALBI Jean Jacques Rousseau	7 Cl	0,08 de décharge
- ALBI Laperouse Carpentier	7 Cl	0,08 de décharge
- CARMAUX Jean Jaures	7 Cl	0,08 de décharge
- CASTRES Aillot	7 Cl	0,08 de décharge
- CASTRES Centre	7 Cl	0,08 de décharge
- MAZAMET République	7 Cl	0,08 de décharge
- SAINT-JUERY Rene Rouquier	7 Cl	0,08 de décharge
- SAIX	7 Cl	0,08 de décharge
- SEMALENS	7 Cl	0,08 de décharge
- BRIATEXTE	12 Cl	0,50 de décharge
- CASTRES Laden	12 Cl	0,50 de décharge
- SAINT-SULPICE Marcel Pagnol	12 Cl	0,25 de décharge
- ALBI Louis Fieu	13 Cl	0,25 de décharge
- GRAULHET Victor Hugo	13 Cl	0,25 de décharge

Article 7 : La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn, les inspecteurs de l'éducation nationale des circonscriptions, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**L'Inspectrice d'Académie,
directrice académique des services départementaux
de l'éducation nationale du Tarn**



Marie-Claire DUPRAT